



# COMMUNE DE LANHOUARNEAU

Mairie. Place de la Mairie. 29430 LANHOUARNEAU

Tél. 02 98 61 48 87. Fax. 02 98 61 69 17

[COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr](mailto:COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr)

[www.lanhouarneau.fr](http://www.lanhouarneau.fr)

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Affiché le

ID : 029-212901110-20221027-20221027\_2-DE

Berger  
Levrault

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept du mois d'octobre à 20H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PENNEC, Maire.

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>REUNION DU : 27 octobre 2022 CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Nombre de membres :</b> En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15	<b>Date de convocation : 18 octobre 2022 DELIBERATION N° 20221027 - 2</b>
<b>Élus présents :</b>	<b>Éric PENNEC, Maire,</b> Gilbert LE MENN, Stéphane RIOU, Josée FALC'HUN, <b>Adjoints au Maire,</b> Bernard TORCHEN, Françoise LE BORGNE, Marc BODENNEC, Anne-Sophie LE GOFF, François KERBOUL, Cyril VOURCH, Noémie QUÉRÉ, Dominique DEROFF, Gwénola BEYER, Séverine GUEGUEN, <b>Conseillers municipaux</b>
<b>Élus excusés :</b>	Francis MOINE donne pouvoir à Eric PENNEC
<b>Élus absents :</b>	0
<b>Secrétaire de séance</b>	François KERBOUL

## DELIBERATION 2 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE

## **DELIBERATION 2 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'adjoint administrative 2è classe peut prétendre à un **avancement de grade** (adjoint administratif principal 1è classe), en raison de son ancienneté.

Il propose que cet avancement soit réalisé au 1<sup>er</sup> aout 2022.

En cas d'accord du conseil, il faudra créer le poste d'adjoint administratif principal 1è classe, puis supprimer le poste d'adjoint administratif 2è classe, après avis de la CTP du Centre de Gestion du Finistère.

**Avis du conseil municipal : Voté à l'unanimité**

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour faire réaliser ces décisions et pour signer les documents qui en découlent.

A Lanhouarneau, Le 27 octobre 2022

M. François KERBOUL, Secrétaire



M. le Maire, Eric PENNEC

  
